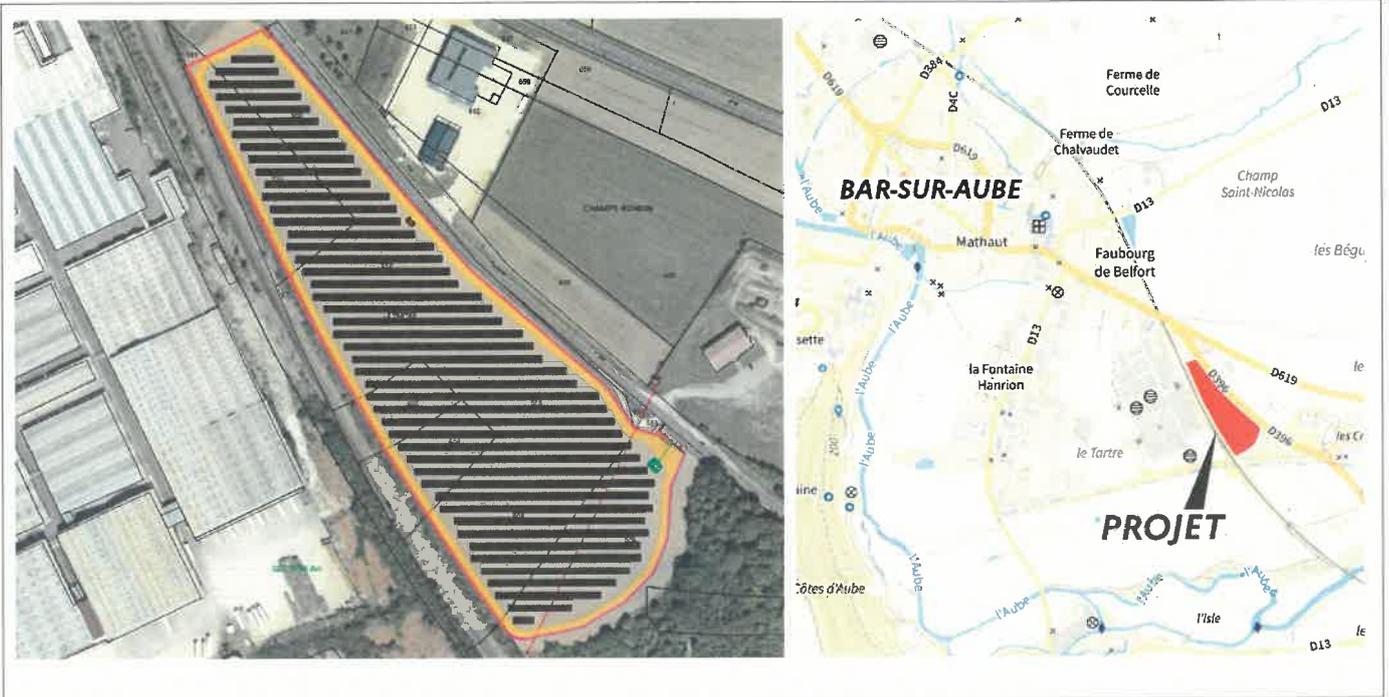


Dossier n°	PC 010 033 22 E 0013
Pétitionnaire	ENERTAG AUBE
Objet	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol
Adresse du projet	Lieu-dit « Le Tertre » - Commune de Bar-sur-Aube



Description du projet

Il s'agit de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une surface clôturée de 5,5 ha et d'une puissance d'environ 5 Mwc.

La commune de Bar-sur-Aube est régie par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28 janvier 2011. Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque en zone 1AUY est conforme au PLU communal au vu des articles 1AUY1 et 1AUY2, au titre « de l'intérêt général ».

Le projet est supérieur au seuil de 5 ha pour lequel tout projet soumis à étude d'impact est soumis à étude agricole préalable. Le site est actuellement cultivé.

L'étude agricole préalable a été présentée à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 20 octobre 2022. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le projet doit faire l'objet d'un avis de la CDPENAF.

Avis de la CDPENAF du 13 juillet 2023

Avis favorable avec réserve à l'unanimité.
La frange sud du site, au contact avec l'espace naturel devrait bénéficier d'un traitement particulier favorisant l'intégration du projet.

Le Directeur Départemental
des Territoires

J.F.NAV